

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mil vingt-quatre, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1) Aire de camping-cars - Modification du droit de place au 1er janvier 2025.**

Sur le fondement de l'inflation de l'électricité, de l'harmonisation des tarifs à l'échelle du département et du montant de la taxe de séjour appliquée,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la modification de la grille tarifaire relative à l'aire de camping-cars telle que présentée :

Coût / nuitée :

Du 1er janvier au 31 mars : 8,08 € HT 9,70 € TTC soit  
11 € taxes séjour incluses (*communale et départementale : 1,30 €/ camping-car*)

Du 1er avril au 31 octobre : 9,75 € HT 11,70 € TTC soit  
13 € taxes séjour incluses (*communale et départementale : 1,30 €/ camping-car*)

Du 1er novembre au 31 décembre : 8,08 € HT 9,70 € TTC soit  
11 € taxes séjour incluses (*communale et départementale : 1,30 €/ camping-car*)

*Taux de TVA appliqué : 20 %*

Pour une vidange avec 5 H maximum : 5 € HT 6 € TTC

*(entre 7H00 et 19H00 - sans taxe de séjour)*

**2) 58ème Édition du Tour de Bretagne – Convention de partenariat.**

Le Tour de Bretagne Cycliste, épreuve courue en sept étapes et anciennement dénommé Ruban Granitier Breton, est un événement emblématique du cyclisme régional, qui a vu le jour en 1967. Ce rendez-vous annuel de dimension nationale et internationale rassemble des cyclistes professionnels et amateurs, contribuant à faire rayonner notre territoire à travers une compétition sportive dynamique et conviviale. La dernière édition ayant traversé notre territoire remonte à 2007, rendant l'édition 2025, qui se déroulera du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2025, d'autant plus spéciale et attendue. Au-delà de la simple course cycliste, le Tour de Bretagne est une véritable célébration de la culture bretonne et des communes qui le composent. Il a vocation à traverser les communes de la Bretagne au plus près des habitants pour mettre en valeur tout ce qui fait la Bretagne en termes patrimonial. Il met en avant l'engagement des bénévoles, des collectivités locales et des partenaires, illustrant l'importance du bénévolat et de la coopération pour le succès de cette course, devenue l'une des dernières de ce niveau à rester entièrement bénévole.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE qu'Hirel devienne, le vendredi 25 avril 2025, commune de départ du Tour de Bretagne Cycliste et la signature de la convention de partenariat associée.